

intérimaire ?

La CGSLB paye la prime de fin d'année & la prime syndicale !

Comme intérimaire vous avez droit à une prime de fin d'année.
En faisant payer cette prime de fin d'année par la CGSLB,
vous recevez en plus de cela une prime syndicale de € 90.

Qui a droit à une prime de fin d'année ?

Pour pouvoir revendiquer une prime de fin d'année en 2008, vous devez avoir été employé pendant 65 jours en tant qu'intérimaire au cours de la période du 1er avril 2007 au 31 mars 2008 inclus.

Les jours de maladie, d'accident, de récupération et/ou de repos compensatoire au cours de la période précitée sont assimilés à des jours ouvrables.

De même, les 30 premiers jours d'absence pour cause d'accident de travail entrent en ligne de compte pour le calcul des 65 jours ouvrables.

Les intérimaires engagés sous contrat fixe chez l'employeur durant la période de référence, doivent seulement prouver 60 jours d'occupation.

Les intérimaires qui, entre le 1er janvier 2008 et le 10 avril 2008, comptent 65 jours de travail ou assimilés, ont également droit à une prime de fin d'année.

Montant de la prime de fin d'année

La prime de fin d'année s'élève à 8,22% du montant total des salaires bruts gagnés au cours de la période du 1er avril 2007 au 31 mars 2008 inclus. Ce montant brut est diminué des cotisations ONSS (13,07%) et du précompte professionnel (23,22%).

Qui a droit à la prime syndicale ?

Pour avoir droit à la prime syndicale, il suffit d'être affilié à la CGSLB au moment du paiement de la prime de fin d'année et d'être en ordre de cotisation syndicale.

Montant de la prime syndicale

Le montant de la prime syndicale 2008 s'élève à **€ 90**.

Que dois-je faire pour obtenir les deux primes ?

Le fonds social fournit, début décembre, à tous les intérimaires, un document concernant la prime. **Le Volet B** de ce document, doit être remis à la CGSLB le plus rapidement possible (au délégué/secrétaire CGSLB de l'entreprise où vous travaillez actuellement ou au bureau local de notre organisation).

Si vous pensez avoir droit à la prime de fin d'année mais que vous n'avez pas reçu le document relatif à la prime de la part du fonds social, veuillez contacter le bureau local de la CGSLB. Nous examinerons la raison pour laquelle le formulaire ne vous a pas été distribué.

Veillez à ne pas renvoyer le document pour la prime de fin d'année au fonds social mais transmettez-le à la CGSLB. C'est seulement de cette façon que vous pourrez obtenir la prime syndicale de € 90.

BULLETIN D’AFFILIATION

nom	
prénom	
rue + n°	
code postal	localité
tél. /gsm	
adresse e-mail	
date de naissance	lieu de naissance
n° registre national	
sexe <input type="radio"/> m <input type="radio"/> f	
nationalité	
langue <input type="radio"/> NL <input type="radio"/> FR	état civil
n° compte bancaire	
statut <input type="radio"/> ouvrier <input type="radio"/> employé <input type="radio"/> cadre <input type="radio"/> jeune travailleur (-25 ans) <input type="radio"/> chômeur <input type="radio"/> étudiant	
contrat <input type="radio"/> plein temps <input type="radio"/> temps partiel volontaire <input type="radio"/> temps partiel involontaire	
nom entreprise	
rue + n°	
code postal	localité

**Affiliez-vous à la CGSLB
et recevez votre prime
syndicale de € 90!**
www.cgslb.be > s'affilier > formulaire



CGSLB
SYNDICAT LIBERAL

VOTRE SECRÉTARIAT CGSLB

Brabant Wallon	brabant.wallon@cgsלב.be	
1300 Wavre	Avenue des Déportés 31-33	010 24 61 16
1370 Jodoigne	Chée de Tirlemont 19	010 81 10 13
1400 Nivelles	Rue des Vieilles Prisons 7	067 21 10 09
Zone de Bruxelles	zone.bruxelles@cgsלב.be	
1000 Bruxelles	Boulevard Baudouin 11/1	02 206 67 11
1030 Bruxelles	Rue Richard Vandevelde 66	02 242 09 57
1070 Bruxelles	Boulevard Poincaré 72	02 558 52 40
Charleroi	charleroi@cgsלב.be	
6000 Charleroi	Avenue des Alliés 8	071 20 80 30
Hainaut Central	hainaut.central@cgsלב.be	
7000 Mons	Boulevard Gendebien 9	065 31 12 67
7100 La Louvière	Rue Charles Nicaise 1	064 22 20 21
Hainaut Occidental	hainaut.occidental@cgsלב.be	
7500 Tournai	Place Crombez 17	069 22 32 25
7700 Mouscron	Rue Aloïs Denreep 1	056 84 57 29
7780 Comines	Rue de la Gare 59	056 55 50 93
7800 Ath	Rue de l'Esplanade 6	068 55 36 18
7890 Ellezelles	Rue d'Audenarde 44	068 54 24 15
7900 Leuze	Grand'Rue 4-6	069 66 13 70
Liège	liege@cgsלב.be	
4000 Liège	Boulevard Piercot 11	04 223 07 88
4300 Waremme	Place Ernest Rongvaux 1A	019 32 76 76
4500 Huy	Avenue C. et L. Godin 5	085 23 32 47
4800 Verviers	Rue de Bruxelles 35B	087 47 55 97
Wallonie Sud	wallonie.sud@cgsלב.be	
5000 Namur	Rue Borgnet 12/1	081 23 07 93
5060 Sambreville	Rue des 2 Auvelais 1	071 74 11 32
6700 Arlon	Rue Général PH. Molitor 24	063 21 74 54